



Litie avec mon propriétaire

Par **phifa67**, le **12/06/2009** à **16:55**

Bonjour, je suis madame Deyonghe, je voudrais savoir les démarches à suivre je suis dans mon logement depuis 2004 et ce logement a toujours été humide cela ne me dérange pas trop jusqu'en janvier où j'ai commencé à faire crise d'asthme et de plus en plus violente donc mon médecin m'a fait un courrier que j'ai envoyé à mon propriétaire mais à ce jour aucun travaux n'ont été réalisés je lui envoie courrier en AR mais ne s'en soucie pas donc là j'ai un autre logement en vue mais mon préavis je ne sais pas si, il peut passer de trois mois à un mois car mon cas est quand même grave il faut que je quitte ce logement pour un logement plus sain pour ma santé merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **12/06/2009** à **19:41**

bonsoir, pour votre différend avec votre bailleur prenez contact sans tarder avec l'ADIL de Strasbourg, ils vous aideront à trouver une solution, courage à vous, cordialement
ADIL du Bas-Rhin
Centre d'information sur l'habitat
5 rue Hannong
(à proximité de la Place Kléber)
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 07 06
Les Conseillers juristes de l'ADIL sont à votre disposition sur rendez-vous ou par téléphone du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30) sauf le mercredi matin
Ils vous reçoivent également sans rendez-vous lors de leurs permanences :
MOLSHEIM : 1er et 3e jeudis de chaque mois, de 9h15 à 12h15, en mairie
SELESTAT : 2e et 4e mardis de chaque mois, de 9h15 à 12h15, aux Bains municipaux.
d'autres renseignements : <http://www.adil.org>